M. PASTEUR

ET

LA RAGE

M. Pasteur n'est ni médecin ni vétérinaire. Elève de l'Ecole Normale, il s'est particulièrement adonné à l'étude de la chimie. Il semble donc peu compétent à juger des choses à la fois spéciales et si complexes de la science médicale. Cependant il s'est pris soudain à professer que cette science, telle qu'elle a été comprise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'est qu'une vieillerie bonne à jeter aux rebuts, et en même temps il se dit l'inventeur d'une nouvelle science médicale qui doit sûrement aboutir non seulement à nous guérir de nos maladies, nous et nos animaux, mais encore à nous en préserver.

Une telle annonce accompagnée d'expériences à sensations, avec un entourage de son choix, et refus obstiné de toute discussion ou vérification, ressemble fort, il faut bien l'avouer, à celles qui se débitent les jours de foire sur les places publiques. Aussi, malgré la célébrité du nom de M. Pasteur, n'a-t-elle été accueillie qu'avec une extrême réserve, pour ne rien dire de plus, par l'élite du corps médical, les Bouillaud, les J. Guérin, les Colin d'Alfort, les Berthelot, les Jousset de Bellesme, les Cl. Bernard, etc.

Pour ma part, j'ai considéré comme un devoir de suivre, sans idée préconçue,

M. Pasteur dans le développement théorique et pratique de sa nouvelle doctrine, et à l'aide même des expériences et des faits relatifs à la maladie dite le *charbon,* par lui invoqués comme preuves de l'excellence de cette doctrine, je n'ai pas tardé à reconnaître que non seulement elle était erronée en tous points, mais encore qu'elle était extrêmement dangereuse.

Mes déductions à ce sujet se trouvant consignées dans diverses communications que j'ai adressées aux Académies des Sciences et de Médecine, je n'y reviens pas, seulement je vais continuer mon étude de la doctrine médicale de M. Pasteur en examinant son traitement concernant la rage qui fait aujourd'hui tant de bruit dans le monde entier. Peut-être en surgira-t-il une modification pour mon premier jugement.

M. Pasteur, en ce qui concerne la rage, a commencé par annoncer qu'il résultait d'expériences auxquelles il s'était livré, qu'en inoculant à des chiens sains, du virus rabique par lui modifié de certaines manières, ce virus non seulement était sans nocuité aucune, mais encore qu'il annihilait l'action du virus rabique naturel qui pouvait être introduit dans l'économie du fait soit d'inoculations, soit de morsures de chiens enragés.

Une telle déclaration, on le comprend, partie du haut de plusieurs Tribunes Académiques, fut accueillie avec le plus grand enthousiasme dans le monde entier, chacun en déduisant naturellement avec l'auteur : Qu'une fois inoculés avec ce précieux agent nous serions à l'abri de la rage, et qu'il en serait de même en inoculant les chiens,

puisque c'est par eux que nous sommes exposés à cette maladie.

Cependant M. Pasteur, dans sa pratique, n'applique ses inoculations ni aux chiens ni aux hommes sains.

Il ne les applique pas non plus aux personnes atteintes de la rage.

Il les applique seulement à ceux d'entre nous qui viennent à être mordus par des chiens enragés ou supposés tels.

De sorte que le traitement de M. Pasteur concernant la rage n'est nullement fondé sur les données expérimentales par lui si solennellement annoncées; il est purement empirique.

De sorte encore que c'est induire le public en erreur de publier, ainsi qu'on le fait chaque jour, que M. Pasteur a guéri telle ou telle personne de la rage, puisqu'il se refuse obstinément à traiter toute personne atteinte de cette maladie.

Quoi qu'il en soit de ces remarques dont je laisse l'appréciation à chacun, examinons quels ont été les résultats des inoculations de M. Pasteur chez les personnes mordues par des chiens enragés ou supposés tels.

Parmi les personnes traitées par M. Pasteur pour morsures de chiens enragés ou supposés tels, il en est, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont pas devenues enragées; il en est d'autres qui le sont devenues.

Nous nous proposons d'examiner si les personnes qui ne sont pas devenues enragées le doivent au traitement de M. Pasteur, et si celles qui sont devenues enragées ne le devraient pas à ce traitement.

D'une part, je constate que, de l'avis una-

nime des vétérinaires, la plupart des chiens dits enragés ne le sont pas.

Je constate ensuite qu'il est d'observation que des personnes mordues par des chiens enragés ne sont pas devenues enragées, bien que n'ayant été soumises à aucun traitement.

Je constate en outre qu'il résulte d'expériences de M. Pasteur que, fort souvent, les inoculations, voire même les injections de virus rabique pris sur des chiens enragés, n'engendrent pas la rage.

Je constate, de plus, qu'au témoignage des médecins de tous les pays, il existe des traitements qui sont considérés comme préservant de la rage les personnes mordues par des chiens enragés, et qu'en particulier les cautérisations sont réputées souveraines.

A l'appui de l'efficacité de ce dernier traitement je crois devoir citer les quelques faits suivants que j'emprunte à l'un des partisans de M. Pasteur, le docteur Constantin James.

Il me serait facile d'en citer une foule d'autres.

Sur 47 personnes mordues par un loup enragé, 2 furent cautérisées et n'eurent pas la rage; les 45 autres devinrent enragées.

Seize personnes et une ânesse furent mordues par un chien enragé dans les Hautes-Alpes; les seize personnes furent cautérisées et ne devinrent pas enragées, tandis que l'ânesse, non cautérisée, mourut atteinte de la rage.

Huit des personnes attachées à l'infirmerie de M. Bourret, vétérinaire à Paris, ont été mordues par des chiens en traitement pour la rage à cette infirmerie, à des époques dif-

férentes; toutes furent cautérisées, aucune n'est devenue enragée (1).

Enfin, je constate que toutes les personnes traitées par M. Pasteur avaient été préalablement soumises à un autre traitement et plus spécialement à des cautérisations dont nous venons de signaler l'efficacité.

Eh bien! je le demande, en présence d'un tel ensemble de circonstances pouvant, chacune, naturellement expliquer la non-production de la rage chez les personnes traitées par M. Pasteur, est-il rationnel de prétendre

(1) L'agent avec lequel les cautérisations ont été pratiquées chez M. Bourret, consistait dans de la teinture d'iode, et là, pas de doute possible sur la nature des morsures, puisque les chiens étaient en traitement pour la rage.

Le plus habituellement on cautérise soit avec le fer rouge, soit avec le nitrate d'argent, soit avec l'ammoniaque.

Les caustiques liquides me semblent préférables dans les cas où les morsures sont profondes et présentent des anfractuosités.

Faute de caustiques sous la main, on doit avoir recours, en attendant l'intervention du médecin, à un lavage prolongé avec de l'eau fortement salée et vinaigrée.

Une excellente précaution à prendre ensuite, c'est de faire coucher et de provoquer des sueurs abondantes au moyen d'infusions de tilleul ou de sureau etc., puis laisser dormir.

De la sorte on calme le système nerveux émotionné par la frayeur et on provoque l'élimination de l'agent morbigène s'il en existe.

Les bains sudorifiques sont également indiqués par les docteurs Buisson, Boëns, Gosselin, Mme la docteur Anna Kingsford comme leur ayant donné des succès même dans des cas de rage déclarée.

Mme Huot, la vaillante présidente de la Ligue antivivisectionniste, signale aussi la succion des morsures comme lui ayant personnellement réussi plusieurs fois.

que c'est à ce traitement qu'est due la non-production de cette maladie ?

D'autre part, je constate que les personnes qui sont devenues enragées après le traitement de M. Pasteur n'avaient pas présenté le moindre symptôme de rage avant ce traitement, bien que cependant le plus ordinairement il n'ait été pratiqué qu'assez longtemps après les morsures.

Je rappelle ensuite que ces personnes avaient été soumises à un autre traitement, et plus particulièrement à des cautérisations dont nous connaissons l'efficacité.

Je constate en outre qu'il a pu se faire que parmi les chiens ayant opéré les morsures il s'en trouvait qui n'étaient pas enragés.

Je fais remarquer de plus le nombre relativement considérable de cas de rage qui se sont produits et se produisent chaque jour, depuis l'emploi du traitement de M. Pasteur — qui cependant nous a été présenté comme devant nous délivrer à jamais de cette maladie!

Enfin je signale que ce traitement est éminemment susceptible d'engendrer la rage.

En effet, rappelons-le, le traitement de M. Pasteur consiste en des inoculations, je me trompe, en des injections—fréquemment répétées au moyen d'une seringue — d'une notable quantité d'un virus rabique par lui modifié de façon à être de plus en plus énergique, plus énergique même que le virus rabique naturel !

Objecterait-on qu'il résulte des expériences précitées de M. Pasteur que, quelle que soit l'énergie progressive de son agent rabique, tout en jouissant de la propriété d'annihiler l'action du virus rabique naturel, il est sans action nuisible aucune ?

A cela je répondrais d'après d'autres expériences de M. Pasteur, que les agents morbigènes ainsi modifiés, tout inoffensifs qu'ils soient dans les circonstances préparées pour les expériences auxquelles on les destine, sont cependant susceptibles de s'exalter au point d'entraîner rapidement la mort sous l'influence d'autres circonstances, et précisément les traumatismes et la frayeur qui sont la conséquence des morsures de chiens enragés ou présumés tels, constituent de ces circonstances, puissamment favorables à l'exaltation de ces agents !

Quelle conclusion tirer de ces diverses considérations, sinon qu'elles semblent positivement indiquer que les cas de rage qui se développent à la suite du traitement de M. Pasteur sont l'œuvre de ce traitement ?

Il résulte donc de notre examen du traitement de M. Pasteur concernant la rage :

1° Que ce traitement n'est pas fondé, ainsi que le prétend M. Pasteur, sur les données expérimentales par lui invoquées, et qu'il est purement empirique ;

2° Que M. Pasteur n'a jamais appliqué son traitement à aucun cas de rage et conséquemment qu'il est contraire à la vérité de publier, ainsi qu'on le fait chaque jour, qu'il a guéri telle ou telle personne de la rage ;

3° Que rien, absolument rien, ne prouve que les personnes traitées par M. Pasteur pour morsures de chiens qui ne sont pas devenues enragées, le doivent à son traitement ;

4° Enfin que tout porte à croire que celles des personnes qui sont devenues enragées après avoir subi le traitement de M. Pasteur le sont devenues du fait de ce traitement.

Je tiens à ne pas terminer sans faire remarquer qu'à s'en rapporter à M. Pasteur lui-même ce ne peut être que son traitement qui a engendré la rage chez celles des personnes qui en sont devenues atteintes après ce traitement.

En effet, M. Pasteur affirme que son virus rabique modifié annihile l'action du virus rabique naturel : n'en résulte-t-il pas dès lors positivement que ce n'est pas le virus pouvant provenir des animaux ayant mordu les personnes traitées par M. Pasteur, et conséquemment que c'est le sien qui a déterminé la rage chez ces personnes ? — chez toutes sans exception ! ! !

Août 1886.

DOCTEUR PIGEON,
Médecin des Usines de Fourchambault (Nièvre).

Ce qui d'ailleurs confirme pleinement la suscepti
u virus prétendu anti-rabique de Mr Pasteur à engendrer la r
t confirme conséquemment notre dernière conclusion, c'est qu'un
Mr Bourrel, dans la croyance de soustraire pour toujours son chien
a rage, l'ayant fait inoculer à Mr Pasteur, alors qu'il était en plei
anté et n'avait pas reçu de morsure, le chien est devenu enr
uelque temps après les inoculations effectuées.

Nevers, typographie Mazeron frères.